

Acte à classer

DEL20180502

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

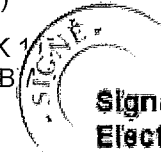
Identifiant FAST : ASCL_2_2018-06-04T09-03-05.00 (MI211163825)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301125-20180529-DEL20180502-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Acquisition de la parcelle cadastrée section DK 117 par exercice du droit de préemption urbain - DB

Date de décision : 29/05/2018



**Signature
Electronique**

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : com_dm2_2018.XML

Multicanal : Non

Pièces jointes : delib2018.05.02 - acquisition parcelle ck 117 - dbm2.PDF 70_DE -
Délibération

Type PJ :

pages de signatures -dbm 2.PDFType PJ : 70_DE -
Délibération

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé	Date 04/06/18 à 08:52	Par <u>TUDELA-DELMASTRO ISABELLE</u>
Demande de signature	Date 04/06/18 à 08:52	Par <u>TUDELA-DELMASTRO ISABELLE</u>
Signé	Date 04/06/18 à 09:02	Par <u>BARTHELEMY PHILIPPE</u>
Transmis	Date 04/06/18 à 09:03	Par <u>TUDELA-DELMASTRO ISABELLE</u>
Accusé de réception	Date 04/06/18 à 09:10	

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Acquisition de la parcelle cadastrée section DK 117 par exercice du droit de préemption urbain - DBM 2

Date de transmission de l'acte : 04/06/2018**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/06/2018**Numéro de l'acte :** DEL20180502 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301125-20180529-DEL20180502-BF**Date de décision :** 29/05/2018**Acte transmis par :** ISABELLE TUDELA-DELMASTRO**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 - 05 - 02

Séance du 29 mai 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 6

Absents excusés : 4

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, LALESART,
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ,
TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**ACQUISITION DE LA
PARCELLE CADASTREE
SECTION DK 117
PAR EXERCICE DU DROIT
DE PREEMPTION URBAIN**

Etaient représentés :
Adjoints : Messieurs Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur
Louis FERRARA), Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

**DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°2**

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration
à Madame Andrée SAMAT), Sabine GIACALONE (procuration à
Madame Lydie TOCHE SOULÉ), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Madame Christine ORSINI),
Monsieur Alain PATOULLARD (procuration à Monsieur
Dominique OLIVIER)

Etaient absents excusés :
Conseillers Municipaux : Mesdame Amandine CIDALE et Stéphanie
LEITE, Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude GIULIANO

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par décision n° 2017.12.82 du 12 décembre 2017, il a été décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé 3, boulevard Jean Jaurès à Saint-Cyr-sur-Mer, cadastré section DK n°117, d'une contenance cadastrale totale de 252 m² appartenant à Monsieur et Madame Roland BALCONI.

La Commune acquiert ledit bien en viager, aux prix et modalités figurant dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Prix de vente : 207 020 €
- Modalités de paiement : Rente viagère de 811,00 € par mois (soit 9 732€ par an) et versement au comptant de 60 000 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les ajustements, tels que présentés dans la Décision Budgétaire Modificative suivante, afin de tenir compte des modalités d'acquisition :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES			
		Libellé	Montant €
Chapitre 16	Compte 16878	Autres organismes et particuliers	67 002,00
Chapitre 21	Compte 2115	Terrains bâtis	-60 000,00
Chapitre 21	Compte 2111	Terrains nus	-7 002,00
Chapitre 041	Compte 2115	Terrains bâtis	207 020,00
TOTAL DÉPENSES			207 020,00
RECETTES			
		Libellé	Montant €
Chapitre 041	Compte 16878	Terrains bâtis	207 020,00
TOTAL RECETTES			207 020,00

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les ajustements susvisés,

Adopte la Décision Budgétaire Modificative N° 2 proposée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY